



Bulletin à compléter et à renvoyer  
sous enveloppe affranchie à :  
Association Massat Musique Montagne  
Françoise SOULA  
34 rue de Provence  
31400 TOULOUSE

**A transmettre au plus tard le 1 JUILLET 2019**

## BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM :  
Prenom :  
Adresse :

Tél fixe :  
Courriel :

Tél portable :

Année de naissance :

### Tarifs de votre stage

Formule choisie	Prix	Reportez ici le montant de votre option
Adhésion à l'association	10€	
Coût pédagogique du stage choriste	385 €	
Coût pédagogique pour les moins de 26 ans	245 €	
<b>OPTIONS</b>		
chambre individuelle	300 €	
Chambre pour deux personnes	200 € par personne	
Sans hébergement (à votre convenance)		
Restauration en demi-pension (préciser midi ou soir)	210 €	
Restauration en pension complète	350 €	
Sans restauration (à votre convenance)		
<i>Calculez le prix complet de votre stage en fonction de vos options.</i>		

*Les choristes adhèrent à l'association comme membres usagers avec simple voix consultative à l'assemblée générale*

**Questionnaire musical**

Pupitre (à entourer) : Soprano 1 - Soprano 2 - Alto 1 - Alto 2 - Ténor 1 -Ténor 2 - Baryton - Basse

Nombre d'années de pratique du chant choral :

Chorale(s) fréquentée(s) :

Avez-vous pris ou prenez-vous des cours de chant ?  oui  non

Pendant combien d'années ?

Savez-vous déchiffrer les partitions ?  oui  non  un peu

Avez-vous déjà participé au stage de Massat ?  oui, année:  non

**Questionnaire montagne**

Avez-vous déjà pratiqué **la randonnée en montagne**  OUI  NON

Niveau de pratique :  rarement,  occasionnelle,  régulière

Si non pratiquez-vous une autre activité physique ?  OUI - laquelle :  
 NON

**Connaissance du stage**

Comment avez-vous connu le stage?

- par internet
- par connaissance
- par une chorale
- autre

**Raisons principales de votre inscription**

- Le choix de l'oeuvre musicale
- L'association des deux activités (chant et randonnée)
- l'environnement du stage (lieu, ambiance...)
- autre

**Inscription**

- Je désire m'inscrire au stage Massat Musique Montagne 2019.
- Je vous fais parvenir un règlement d'arrhes de 250 € en chèque bancaire ou postal\* (libellé à l'ordre de l'Association Massat Musique Montagne). Pour les personnes résidant à l'étranger, il n'est pas nécessaire de verser des arrhes; le montant total pourra être réglé le premier jour du stage.
- J'ai bien noté que je réglerai le solde à l'arrivée au stage.
- Autorise l'association, dans le cadre de cette activité, à me filmer et/ou me photographier, et à publier les films ou les photographies .**

Date

Signature

**NB** : Chaque candidat sera informé de la prise en compte de sa candidature.

**Annulation** : remboursement des sommes versées moins 25% si l'annulation a lieu après le 1<sup>e</sup> juillet.  
(remboursement intégral si certificat médical ou autre justificatif).